



Rétractation achat voiture

Par Lyna

Bonjour ,

Je me permets de vous expliquer ma situation. J'ai voulu acheter ma première voiture de l'Allemagne. Pour cela j'ai cherché dans plusieurs sites et j'ai trouvé une voiture chez un concessionnaire. J'ai discuté avec lui et j'étais un peu hésitante donc il m'a proposé de m'envoyer le contrat que je dois signer et envoyer ma pièce d'identité avec afin qu'il me réserve la voiture. Il n'a demandé aucun acompte et n'a parlé d'aucun frais. J'ai signé et envoyé ma pièce. J'ai découvert en cette période l'a que mon mari est COVID + et je suis cas contact , donc je lui ai envoyé un texto après deux jours disant que j'ai des obligations familiales et j'ai décliné tout le programme de réservation et d'achat de la voiture

J'étais choqué qu'il m'a répondu d'un façon aigu disant que je dois payé 10 % du prix du véhicule , comme écrit dans le contrat (phrase écrite en allemand avec une petite écriture et qui n'a pas évoqué quand on a parlé anglais)

A t-il droit de me faire ça s'il vous plait sachant que j'ai pas mm vu la voiture physiquement ou payer un acompte ?

Dans l'attente de vos réponse , je vous remercie